

«Ho il piacere di proporvi la comunicazione scientifica presentata in forma di poster alla 69ma Assemblea annuale della Società Svizzera di Medicina Interna il 10.12 maggio 2001 a Losanna.»

Dott. I. Cassis

Critères de qualité des soins pour les EMS au Tessin

311

C. Benvenuti, P. Quadri, F. Tanzi, R. Di Stefano, S. Macchi, F. Barazzoni, C. Sargenti, L. Comazzi – Troehler, M. Santini, C. Denti, F. Guidotti, G. Comi, C. Filliger, A. Gianetta, I. Cassis.



La qualité des soins dans les établissements médico-sociaux (EMS) pour personnes âgées devient un thème central dans le monde occidentale, à cause du vieillissement de la population.

Le Canton du Tessin, dans le souci de garantir à sa population une bonne qualité des soins, a l'exigence de redéfinir le référentiel de qualité, avec des critères qui répondent en même temps aux exigences de Loi sur la santé publique (autorisation à exploiter) et du financement (LAMal – autres Lois cantonales).

But : Définir un nouveau référentiel de qualité des soins, qui puisse être accepté et implémenté par les partenaires médico-sociaux du Canton.

Résultats

- 1) 62 des 65 institutions concernées (96%) ont répondu à la consultation écrite.
- 2) Le choix des 14 membres du groupe de travail a été effectué sur la base de critères de représentativité du milieu concerné.
- 3) Le groupe de travail s'est réuni pour 8 séances de 4 heures chacune, sur une période de 10 mois.
- 4) Une liste finale de 26 critères de qualité, pondérés selon leur importance, a été établie (liste à disposition).
- 5) La méthode choisie pour le contrôle du respect des critères de qualité a été l'auto-évaluation, associée à des inspections externes extemporaines par l'autorité cantonale.

Méthodologie

Première étape: définition, selon le modèle de Donabedian (structure, processus, résultat) de 46 critères de qualité et mise en consultation du document chez tous les partenaires institutionnels du Canton (N= 65), dans le but de stimuler une démarche " qualité " et trouver un consensus.

Deuxième étape: mise en place d'un groupe de travail cantonal pour l'analyse des résultats de la consultation, l'étude de la littérature et la prise de contact avec les autres réalités cantonales suisses.

Troisième étape: rédaction d'un rapport explicitant le référentiel de qualité et les modalités d'implémentation.

Conclusions:

1) Le taux de réponse élevé à la consultation met en évidence le grand intérêt des différents acteurs sur ce thème

2) Le consensus trouvé sur un thème « chaud », qui faisait discuter depuis plus de cinq ans est – à nos yeux – le reflet de la méthode participative choisie.

3) Le document final, ayant la prétention d'être opérationnel, et issu d'une démarche consensuelle, pourrait avoir des limites sur le plan scientifique.

4) L'insécurité générée dans les EMS par l'introduction hâtive du concept « qualité », dans le cadre de la LAMal, a été évitée par cette démarche participative.

Le contrôle choisie respecte les compétences des EMS et favorise une « promotion de la qualité » à l'institution.

Le rapport du groupe de travail vient d'être soumis à l'autorité politique avant sa mise en vigueur officielle.

